

# **Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine du jeudi 11 novembre 2021 à 19h30 à Le Mouret**

Monsieur Nicolas Lauper, président, souhaite la bienvenue à tous les participants à cette assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine.

L'assemblée ordinaire des délégués a été convoquée en date du 15 octobre 2021 et par parution dans la Feuille officielle du 22 octobre 2021 ; les documents y relatifs ont été mis à disposition à l'administration communale de Le Mouret.

Monsieur Nicolas Lauper remercie les délégués pour leur présence, à savoir :

Pour la commune de Bois-d'Amont	(3)	Mme Patricia Horner
Pour la commune de Ferpicloz	(1)	Mme Sybille Buvary
Pour la commune de Marly	(9)	M. Christophe Maillard
Pour la commune de Le Mouret	(4)	M. Michaël Vogt
Pour la commune de Pierrafortscha	(1)	M. Jean-Luc Kuenlin
Pour la commune de Treyvaux	(2)	Mme Sylviane Tinguely
Pour la commune de Villarsel-sur-Marly	(1)	M. Alphonse Kilchoer

Se sont excusés : Mme Myriam Gaillard - M. Francis Hagger - M. César Murangira

Pour le comité de direction :

➤ Monsieur Nicolas Lauper	pour la commune de Le Mouret
➤ Madame Mary Claude Paolucci	pour la commune de Marly
➤ Monsieur Patrick Gendre	pour la commune de Bois-d'Amont
➤ Monsieur Vincent Guillet	pour la commune de Treyvaux
➤ Monsieur Luc Déglise	pour les communes de Pierrafortscha de Ferpicloz et de Villarsel-sur-Marly

M. Alphonse Kilchoer est nommé scrutateur

- Tractanda :**
1. Salutations
  2. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire résiduelle du 20 avril 2021 et de l'assemblée constitutive du 8 juillet 2021
  3. Budget 2022
  4. Approbation du règlement du personnel
  5. Nomination de la commission financière
  6. Informations
  7. Divers et clôture

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués est tenu par le chef de service, Monsieur Jean-Louis Sciboz.

2. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire résiduelle du 20 avril 2021 et de l'assemblée constitutive du 8 juillet 2021

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire résiduelle du 20 avril 2021 ne suscite aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 8 juillet 2021 ne suscite aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Budget 2022

Monsieur Nicolas Lauper donne lecture du budget 2022 avec les remarques et informations s'y rapportant.

Madame Patricia Horner souhaite connaître le nombre d'EPT occupés dans le service. 360% EPT curateur/trices et 330% EPT collaboratrices administratives.

Le budget 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du règlement du personnel

Le nouveau règlement du personnel a été adapté sur la base de celui de la commune de Le Mouret avec les modifications qui s'imposaient. Il a été approuvé par le Service du personnel de l'Etat et par le Service de la Justice. Monsieur Nicolas Lauper donne lecture des modifications qui ont été apportées ; la discussion est ouverte.

Madame Patricia Horner s'étonne que le palier supplémentaire soit attribué systématiquement à tout le personnel, sans tenir compte des évaluations du personnel.

Selon les statuts, il incombe au Comité de direction de décider des augmentations de salaire et le chef du Service des curatelles procède aux évaluations du personnel.

Le règlement du personnel est approuvé à l'unanimité.

5. Nomination de la commission financière

Madame Sylviane Tinguely, Messieurs Michaël Vogt et César Murangira, tous trois délégués de l'Association pour le Service des curatelles de la Haute-Saraine, sont nommés membres de la commission financière par acclamation.

6. Informations

RAS

7. Divers et clôture

Monsieur Patrick Gendre souhaite clarifier le mandat du secrétaire du Comité de direction concernant l'annonce et la convocation de l'assemblée des délégués.

Les statuts ne seront pas modifiés et l'assemblée des délégués décide que la commune de Bois-d'Amont facture ses heures.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Nicolas Lauper demande au chef de service de transmettre ses remerciements à tout le personnel du service des curatelles pour tout le bon travail effectué durant l'année.

L'assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Saraine prend fin, il est 20h25.

La verrée est offerte par la commune de Le Mouret.

Le Président



Pour le procès-verbal  
Jean-Louis Sciboz  
Chef de service

